



Ref : CFVU2021/21-0210

**CFVU DU 25 FEVRIER 2021**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DOMICILIATION ET D'ATTRIBUTION DES LOCAUX ASSOCIATIFS (C.O.D.A.L.A).**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 février 2021 réunie sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé que :**

*La C.O.D.A.L.A a examiné lors de la séance du 28 janvier 2021 les demandes de domiciliation de 3 associations : Av'Hispa, ABESS, La Cuvée des Ecolos.*

*La commission a donné un avis très favorable aux associations Av'Hispa et la Cuvée des Ecolos. La commission a émis un avis défavorable à la demande de l'association ABESS constatant le manque d'encrage de cette association sur notre campus, aucun membre du bureau n'étant inscrit à l'université Bordeaux-Montaigne.*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2021.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 26/02/2021.*

Nombre de membres présents	<b>23</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>30</b>
Nombre de votes pour	<b>30</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux  
Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.